

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE 2000</p>	<p>Extrait du registre des arrêtés De la commune D'USSON EN FOREZ</p>	<p>Arrêté n° AV2024-21 du 06 juin 2024 Réglementant le stationnement et la circulation pendant une reconstitution judiciaire route des Mille Mètres - lieu-dit la Scierie</p>
---	---	---

*Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 2221.1 à 2212.5 et L 2213-1 à L 2213-31 ;

Vu la code de la route ;

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

Vu la demande de la gendarmerie en date du 5 juin 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de la reconstitution ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le stationnement et la circulation seront interdits sur la route des Mille Mètres - lieu-dit la Scierie à partir du 24 juin 2024 à 20 h 30 jusqu'à la fin de la reconstitution.

**ARTICLE 2 :** La mise en place de la signalisation adéquate sera assurée par la gendarmerie.

**ARTICLE 3 :** La Mairie et la gendarmerie sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à  
- la gendarmerie.

Fait à USSON EN FOREZ le 06 juin 2024

Le Maire  
Hervé BRAL

